

Compte rendu de la séance du 12 juillet 2022

Le douze juillet deux mille vingt deux, à vingt heures trente à la Mairie, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain DUTRANOIS, Maire.

Conseillers en exercice : Monsieur Alain DUTRANOIS, Monsieur Noël ROUX, Madame Maryse VINÇON, Madame Josiane DUBOIS, Monsieur Jorge SILVA, Monsieur Gérard GARCIA, Monsieur Didier CRUZOL, Monsieur Jonathan MEIKOW, Monsieur Jacques ROUGER, Madame José TEN DIJK-VAN DIERMEN et Monsieur Christian BEAUCLERCQ

Représentés : Monsieur Christian BEAUCLERCQ donne procuration à Madame Maryse VINÇON, Monsieur Noël ROUX donne procuration à Monsieur Alain DUTRANOIS

Absents excusés: Monsieur Jacques ROUGER

Absents non excusés : Monsieur Jorge SILVA

Secrétaire(s) de la séance:

Maryse VINCON

Monsieur le Maire fait un tour de table et constate que le quorum est atteint. L'Assemblée fixe l'ordre du jour des questions diverses.

La séance est ouverte conformément à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1 - Délibération sur le plan de financement relatif à la restauration du retable baldaquin de l'Eglise de Floressas et demande de subventions.

2 - Questions diverses

1 - Délibérations du conseil:

PLAN DE FINANCEMENT RESTAURATION RETABLE DE L EGLISE DE FLORESSAS (DE 2022 11)

L'Eglise Saint Martin a été bâtie entre 1752 et 1762 sur les fondations d'une église plus ancienne, datant du 14ème siècle. Depuis sa construction et jusqu'en 2016, seules des réparations d'entretien y ont été effectuées.

La partie la plus curieuse de l'église est le baldaquin qui surmonte le maître autel. Deux colonnes de marbre rouge d'ordre corinthien, placées de chaque côté de l'autel, soutiennent le

baldaquin formé de quatre pièces de bois sculptés et dorés se joignant dans une grande couronne surmontée d'une croix. Quatre anges, sculptés dans les montants en bois du baldaquin tiennent dans leurs mains des guirlandes de feuillage et de roses. Le chapiteau des colonnes est en bois sculpté et doré (Abbé Relhié 1914)

Les services préfectoraux de l'environnement, du tourisme et de la culture, ont inscrit à l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés, les boiseries intérieures, les confessionnaux, le retable du Maître Autel et deux Christs en bois dont un Christ de procession.

Temps, vicissitude, maintenance insuffisante et inappropriée : tous les ingrédients de ce qu'on nomme vétusté sont aujourd'hui ici réunis. Aujourd'hui, l'Eglise Saint Martin a épuisé son potentiel originel de pérennité et de lourds travaux doivent être engagés.

Grace à la mobilisation de Floressacois, sous l'impulsion de Carole et Renaud BRINGUIER une association à vue le jour et depuis 10 ans de très importants travaux ont été entrepris et financés par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Floressas.

Aujourd'hui des travaux doivent être entrepris de toute urgence sur le baldaquin qui se trouve au-dessus du maître autel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer un dossier de demande de subvention relatif aux travaux devant être entrepris sur le baldaquin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme pluriannuel (années 2022/2023/2024) de la restauration du retable à baldaquin de l'Eglise Saint Martin, de FLORESSAS, comme détaillé ci-dessus ;

ADOPTE le plan de financement tel qu'il suit :

TRANCHE 1 :

1 – Dépenses :

TOTAL HT : 6451.84 €

TOTAL TTC : 7742.21 €

2 – Recettes :

	Taux	H.T	T.T.C
Subvention DRAC Occitanie	30 %	1935.55 €	2322.66 €
Subvention Région Occitanie	20 %	1290.37 €	1548.44 €
Subvention Département du Lot	20 %	1290.37 €	1548.44 €
Mécénat, Association de Défense du Patrimoine de FLORESSAS	16 %	1032.29 €	1238.75 €
Autofinancement	14 %	903.26 €	1083.91 €
TOTAL		6451.84 €	7742.21 €

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;

DIT que les crédits nécessaires seront/sont inscrits au budget principal de la commune de FLORESSAS;

SOLLICITE les aides de l'Etat, de la Région Occitanie et du Département du Lot, au taux maximum, pour le financement de cette opération ;

**Le conseil municipal,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Par [9] voix pour, [0] voix contre, et [0] abstention.

DÉCIDE d'accepter le plan de financement annoncé pour les travaux de restauration du retable à baldaquin de l'Eglise Saint Martin.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute démarche nécessaire.

2 - Questions diverses

Création de la commission Santé au sein de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble. Les représentants de la commune de Floressas seront : Madame Josiane DUBOIS et Monsieur Alain DUTRANOIS.

Présentation succincte par Monsieur le Maire, de la tarification incitative pour les déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 21h30.

La secrétaire,
Maryse VINCON



Le Maire,
Alain DUTRANOIS

